

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
14 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 4 octobre par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : François PELEGRIN, René DESMOTTES (Arronville), Martine BAUDIN (Berville), Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Michel DELAHAYE, Catherine COSSON (Ennery), Jean-Pierre STALMACH, Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Annie POU CET, Didier KREMER (Génicourt), Eric COUPPE (Hédouville), Jean-Marie PIERRAT (Hérouville), Christian DUMET, Michel RICHARD (Labbeville), Marion WALTER (Livilliers),

Philippe GUÉROULT, Christophe BUATOIS, Michel DAUGE, Marie-Thérèse DESCHAMPS (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD, Michelle DAUVERGNE (Vallangoujard).

ABSENT : Eric BAERT (a donné pouvoir à Jean-Marie PIERRAT (Hérouville), Christian PION (Ménouville), Chantal DESHONS (a donné pouvoir à Philippe GUÉROULT), Nesles la Vallée.

Annie POU CET est désignée secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	28
Présents :	25
Votants :	27

Enfance

Travaux en cours : centre de loisirs de Nesles

Gérard LEROUX fait part de l'avancement des travaux. Un surcoût apparaît du fait de la présence d'amiante et du sol, trop léger, qui est à remplacer.

Travaux en cours : multi-accueil d'Ennery

Alors que les négociations sont en cours avec les entreprises, Gérard LEROUX estime que les travaux devraient entrer dans l'enveloppe prévue et commencer au début 2015.

Relais d'assistantes maternelles : temps de travail

DÉLIBÉRATION 2014-39 (finances, enfance)

Annie POU CET, Vice-Présidente, expose que compte tenu de la participation croissante d'assistantes maternelles aux activités du Relais d'assistantes maternelles (RAM), il devient nécessaire d'augmenter le temps de travail de la coordinatrice et de le passer de 80 à 100 %, en modifiant pour cela, à compter du 15 octobre 2004, le tableau d'effectifs de la façon suivante : remplacement d'un agent à temps partiel par un agent à temps plein.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE, pour assurer la coordination du RAM, de passer la coordinatrice à temps plein, AUTORISE le Président à signer pour cela un avenant à son contrat.

Départ de Yohan BRIAND

Annie POU CET fait part au Conseil du départ de Yohan BRIAND chargé de mission enfance le 10 novembre 2014.

En un peu moins de deux années, le chargé de mission enfance aura utilement contribué à

- recueillir auprès des communes les éléments d'information permettant la description (avec comparaison analytique des coûts) des activités périscolaires qui s'avèrent assez différemment organisées dans nos communes respectives,
- amorcer une coordination entre les centres de loisirs communautaires,

- organiser la concertation sur les nouveaux rythmes scolaires.

Son départ intervient à la fin de la période de mission d'un an prorogée d'une année supplémentaire du fait des nouveaux rythmes scolaires.

Rythmes scolaires

Annie POU CET expose l'organisation en place, en précisant qu'elle avait été discutée au sein de la commission communautaire enfance, mais qu'elle est mise en œuvre par les communes. Elle indique que certaines communes ont organisé ensemble des trajets vers les centres de loisirs le mercredi à midi.

Christian DUMET a constaté sur le terrain que le service de transport répondait avec efficacité à de très réels besoins des familles.

Le Président pose à cette occasion la question des transports vers les services communautaires. Une réflexion pourrait être conduite à partir de la question suivante : comment faire pour limiter au mieux, pour les habitants des différents villages, les effets de l'éloignement des services communautaires ? Ces services, en effet, ne peuvent pas être organisés dans chacun des villages, dès lors la question de l'égalité d'accès à ces services mérite d'être posée. Une des façons de gérer équitablement les choses pourrait être de prendre en charge, lorsqu'il en existe, les transports vers les services communautaires (ce qui pourrait être le cas pour l'organisation mise en place les mercredis à midi). Une autre façon pourrait être de réfléchir à des tarifs prenant en compte la longueur du trajet à effectuer pour se rendre dans la commune disposant du service communautaire.

Le Président considère, par ailleurs, qu'après la phase d'urgence suite aux attermoissements de l'Éducation nationale, il convient d'envisager, dès que possible, l'organisation des centres de loisirs dans le cadre communautaire et de fixer pour l'avenir des principes en vue d'harmoniser les actions.

Annie POU CET indique que la commission enfance va travailler sur ces thèmes.

Crèche communautaire

Annie POU CET indique que la commission enfance va, pour le fonctionnement de la future crèche, élaborer des scénarios et des propositions à soumettre au Conseil communautaire (sur les horaires, les tarifs, le mode de fonctionnement...)

Il sera sans doute nécessaire de prévoir l'aide d'un cabinet pour finaliser le cahier des charges du fonctionnement de la crèche.

Philippe GUÉROULT demande que soient établis tous les scénarios possibles avec un chiffrage selon les différentes hypothèses de fonctionnement.

Subvention aux P'tits Loups du Vexin en 2014

DÉLIBÉRATION 2014-40 (finances, enfance)

Annie POU CET fait part des difficultés rencontrées en 2014 par l'association des P'tits Loups du Vexin pour construire son budget prévisionnel, notamment du fait de l'impact des nouveaux rythmes scolaires (perte de recettes le mercredi matin, notamment). Elle considère qu'il sera sans doute nécessaire, sous réserve de reprendre de façon plus détaillée les éléments comptables et les nouvelles modalités organisationnelles, d'allouer une subvention d'équilibre de 12 000 € à cette association en 2014.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, Matthieu LAURENT,

DÉCIDE de verser pour l'année 2014 une subvention d'équilibre de 12 000 € au centre d'accueil de loisirs des P'tits Loups du Vexin. Cette subvention sera versée en deux fois : 8 000 € d'emblée et 4 000 € (ou éventuellement moins) en fonction de l'analyse qui sera faite du fonctionnement et du budget de l'association à la clôture de l'exercice.

Vidéo protection

Jean-Pierre STALMACH fait part de l'avancement de l'étude de la vidéo-protection.

Voirie

Jean-Pierre STALMACH informe le Conseil de la validation par le Bureau (conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil) des priorités pour les gros travaux de voirie 2014-2015. Il propose de solliciter l'aide du Département pour la campagne 2015-2016.

Aide départementale aux routes communales et communautaires (ARCC) 2015-2016

DÉLIBÉRATION 2014-41 (finances, voirie)

- Considérant la bonne exécution des précédents Travaux,
- Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux,
- Prenant en compte les priorités de la commission voirie,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE pour 2015-2016 une subvention correspondant au plafond du programme ARCC, soit 150 000 € HT, pour 500 000 € HT de travaux sur 2 ans.

INSCRIT dans ce programme la totalité des voiries communautaires, sachant que les travaux seront réalisés dans l'ordre des priorités proposées par la commission voirie et validées par le Bureau,

CONFIRME la délégation donnée au Bureau pour la gestion de ce dossier.

Salage déneigement

Jean-Pierre STALMACH évoque la question de l'entretien d'hiver. Il se propose de réinterroger les communes qui ne sont pas prononcées afin de savoir si elles souhaitent bénéficier de l'organisation mise en place par la Communauté.

Intégration de la route principale traversant Ennery

Le Président expose que le Département entend se désengager de l'entretien de la route principale traversant Ennery, la Commune étant entièrement déviée. Selon les règles définissant l'intérêt communautaire des voiries, une partie de cette voie de 1,3 km deviendrait communautaire. Avant son transfert, le Département réalisera un gros entretien de l'ensemble de la voie.

Décision modificative 2

DÉLIBÉRATION 2014-42 (finances)

Le Président présente les ajustements nécessaires à la bonne application du budget de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative suivante entre les différents comptes du budget :

dépenses	
fonctionnement	
73925	+31 000.00 €
73928	+43 500.00 €
73921	+15 500.00 €
022	-90 000.00€

Convention CdC / Vallangoujard

Remboursement par la Communauté des frais liés à l'hébergement de son secrétariat à Vallangoujard

DÉLIBÉRATION 2014-43 (finances, gestion)

- Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 janvier 2005 qui s'engage à verser chaque année à la Commune de Vallangoujard une somme forfaitaire en remboursement des frais d'occupation d'une partie de ses bâtiments communaux,
- Vu la convention signée entre le Communauté et la Commune de Vallangoujard en application de cette délibération,
- Considérant l'estimation des dépenses faite sur la base de l'exercice 2013 et présentée par Madame la Secrétaire de la Communauté,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RECONDUIT ladite convention,

FIXE à 10 839,84 € la somme à verser pour 2013 à la Commune de Vallangoujard,

Fibre optique

Changement des statuts de la Communauté / numérique

Le Conseil prend acte de l'arrêté du Préfet enregistrant l'avis favorable de la majorité qualifiée des communes pour une modification des statuts intégrant la prise de compétence « Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de communications électroniques figurant à l'article L1425-1 du CGCT. »

Philippe GUÉROULT expose que la délibération de Nesles comportait des réserves, demandant notamment l'engagement que le développement de la fibre optique n'entraîne aucune dépense ni aucun transfert de charges. Il s'étonne donc de ce que l'arrêté du Préfet ait pu être pris sans ces réserves.

Le Président répond que le Préfet a seulement vérifié qu'il avait bien reçu le nombre suffisant de délibérations d'approbation pour atteindre la « majorité qualifiée » requise pour une modification des statuts communautaires (soit les 2/3 des communes représentant la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population). De fait, le Préfet précise dans son arrêté du 6 octobre 2014 qu'il a reçu l'approbation sans réserve (et prise dans le délai réglementaire de 3 mois) de l'ensemble des communes de la Communauté, sauf deux communes, Nesles et Labbeville ; les délibérations de ces deux communes n'ayant pas été prises dans les délais, ne peuvent pas être prises en compte par le Préfet. Dans ces conditions la majorité qualifiée était très largement atteinte et même l'unanimité, car l'absence de délibération dans les délais vaut approbation.

Adhésion au SMO Val d'Oise Numérique (fibre optique)

Le Président rappelle l'historique de la démarche en précisant le coût total net (donc à la charge de la Communauté une fois reçues les subventions) tel qu'il est estimé actuellement par les services du Département pour notre Communauté :

- 585 000 € en investissements répartis sur 5 ans
- 11 470 € en fonctionnement par an pendant 5 ans pour couvrir la dépense d'ingénierie nécessaire au pilotage de l'ensemble.

Philippe GUÉROULT s'étonne de découvrir ces chiffres et demande des explications détaillées.

Matthieu LAURENT, en réponse, rappelle que, lors de la séance précédente, ces estimations avaient clairement été données. Il précise les conditions générales de cette opération : la Communauté n'aura à sa charge que 15% du montant total des investissements ; 4 450 lignes sont à créer sur le territoire de la Communauté ; le Département a décidé d'appliquer au Vexin le coût moyen départemental d'installation de la fibre optique, soit environ 700 € la prise, et pas le coût réel pour le Vexin qui est de 1 700 € la prise ; le coût pour le particulier sera minime.

Brahim MOHA estime qu'il aurait été préférable que ce dossier soit pris en charge par l'un des syndicats existants ayant à gérer les réseaux.

Le Président considère que l'on aurait aujourd'hui du mal à trouver un meilleur montage financier. Les partenaires, et notamment l'État, ont imposé la constitution d'un syndicat spécifique à la fibre optique, associant le Département et les communautés de commune. Il précise que, dans les autres départements qu'il a rencontrés la semaine dernière au Congrès des Parcs, rares sont ceux qui offrent de telles conditions aux communes rurales. Il considère que la dépense est, certes, importante, mais l'attente de la population le justifie. La fibre optique est, en effet, un facteur majeur de l'économie locale, de la vie locale et même du développement durable, dans la mesure où elle facilitera

le télétravail (et contribuera ainsi à diminuer les déplacements). Dans le contexte actuel du pays, ce type d'investissement d'avenir apparaît comme particulièrement opportun.

DÉLIBÉRATION 2014-44 (finances, voirie, développement économique, vie locale)

Considérant la délibération du 22 juin 2012 du Conseil général du Val d'Oise relative à l'adoption du Schéma Départemental d'aménagement Numérique du Val d'Oise (SDAN VO).

Considérant le contenu du SDAN VO inscrivant l'objectif à l'horizon 2020 d'un accès au Très Haut Débit (THD) pour tous les valdoisiens par la technologie FttH. Considérant que la totalité du territoire de la Communauté de communes se situe dans le périmètre de l'initiative publique inscrite dans le SDAN VO en l'absence d'intentions de déploiements des opérateurs privés.

Considérant l'intérêt général pour les habitants de la Communauté de communes du déploiement du THD sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Considérant l'avis favorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, réunie le 12 décembre 2013, relatif au principe de la création du syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique visant à assurer le portage des initiatives publiques de déploiement de la fibre optique sur le territoire valdoisien.

Considérant les réunions de la Commission Départementale d'Aménagement Numérique du 7 juin et 3 juillet 2014 sur les modalités de fonctionnement du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique et le plan de financement prévisionnel du projet THD du Val d'Oise.

Considérant la délibération du 11 juillet 2014 du Conseil général du Val d'Oise relative à l'adhésion du Département au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique et à l'adoption de ses statuts.

Considérant la délibération du Conseil communautaire du 10 juin 2014 relative à la prise de compétence « Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de communications électroniques figurant à l'article L1425-1 du CGCT. »

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 5 abstentions (élus de Nesles-la-Vallée),

- 1) DÉCIDE d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique (SMOVON),
- 2) APPROUVE les statuts du SMOVON annexés à la présente,
- 3) APPROUVE la participation au fonctionnement et aux investissements sur la base des budgets prévisionnels et conformément aux dits statuts et de leurs annexes financières,
- 4) AUTORISE le Président à signer la convention avec le SMOVON et tous documents y afférents,
- 5) ELIT Jean-Marie PIERRAT représentant de la communauté de communes au syndicat mixte et Matthieu LAURENT suppléant.

Environnement

Coulées de boue

Des coulées de boue viennent de se produire sur Labbeville et Vallangoujard. La question va être traitée en lien avec le SMRCVS ?

ENS zones humides

La Commune de Vallangoujard, en lien avec le Parc, a défini une zone de fonds de vallée que le Département a accepté de classer en Espace naturel sensible (ENS).

Dans sa délibération, le Département, tout en validant la proposition de Vallangoujard, a souhaité

- que cet ENS soit plus large et englobe les autres secteurs de fond de vallée des communes voisines
- que le projet soit porté par la Communauté.

Les communes concernées vont donc se rapprocher pour étudier la possibilité d'une proposition d'ensemble.

Droit des sols

Le Président présente le résultat de l'enquête organisée par le Parc sur son projet de service mutualisé du droit des sols : une quinzaine de communes seulement souhaite voir le Parc jouer ce rôle ; le projet est donc abandonné. Il indique qu'il serait possible d'organiser un service au sein de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron, autour de la Commune d'Ennery qui dispose déjà d'un agent. Le coût, en toute hypothèse, sera de l'ordre de 5 à 10 €/habitant par an (ou bien d'un montant correspondant valorisé pour chaque acte). Il considère que, dans l'hypothèse où la communauté choisirait d'organiser son propre service, il ne serait pas exclu de prévoir un accompagnement du Parc (pour les formations et/ou les dossiers sensibles).

Il fait part de son inquiétude quant à la perspective (prévue par la loi et poussée par la DDT) de PLU communautaires (PLUi) ; ce qui supposerait le transfert de la compétence urbanisme aux communautés et représenterait donc une mutation profonde mettant en cause l'autonomie de nos villages et la responsabilité des maires, en opposition avec les principes sur lesquelles notre Communauté a choisi de se développer. Il évoque l'idée d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Vexin français qui pourrait être porté par le Parc et permettrait d'apporter (sans les inconvénients des PLUi communautaires) une cohérence sur le territoire et une intéressante protection de notre ruralité.

Philippe GUÉROULT tient à souligner qu'il partage l'analyse présentée par le Président.

Jean-Pierre STALMACH évoque les difficultés qu'il a rencontrées pour essayer de monter une formation par la DDT. Il a constaté qu'il n'y avait pratiquement plus personne...

François PELEGRIN a été très déçu par la formation délivrée par la DDT à laquelle il avait été invité à participer.

Gérard LEROUX estime indispensable que les élus (au moins un par Commune) soient formés, afin de suivre activement les dossiers d'urbanisme.

Cet échange est conclu par la décision d'engager une très active réflexion sur ce sujet en vue de présenter une proposition concrète au Bureau et au Conseil communautaire.

Réforme territoriale

Le Président rappelle que nos communes ont à se prononcer sur la réforme territoriale. Il présente les différentes hypothèses envisagées. La préférence qu'il avait indiquée au Préfet était que la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron demeure en l'état, tout en précisant qu'il n'y aurait pas d'opposition à une fusion avec Auvers, Butry et Valmondois, mais qu'il y aurait une opposition à la fusion avec la Communauté de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI) prise dans son ensemble. Quant à l'hypothèse d'une grande communauté pan-vexinoise, elle ne semble plus envisagée (pour le moment). Il y aurait deux forts arguments contre : son territoire serait beaucoup trop vaste et l'articulation avec le PNR poserait problèmes.

Le projet du Préfet est d'inclure Auvers, Butry et Valmondois dans le périmètre de notre Communauté, qui atteindrait ainsi 20 000 habitants.

Ces 3 communes ont fait part de leur opposition ; mais Frépillon, en demandant son rattachement à la Communauté du Parisis, vient de sonner le glas de la CCVOI... et de conforter ainsi le plan du Préfet.

En conclusion, le Président, balançant les risques et les perspectives des diverses positions possibles de notre Communauté, estime que le plan du Préfet (bien qu'il ne réponde pas à une demande de notre part et que sa mise en œuvre s'annonce particulièrement délicate) peut apporter une certaine assurance de stabilité pour les années à venir (avec un territoire du Vexin valdoisien bien équilibré avec 3 communautés d'environ 20 000 habitants chacune). À l'inverse, rester dans la configuration actuelle nous exposerait à une prochaine remise en question de notre périmètre.

Un large échange aboutit à proposer la trame suivante pour les délibérations que les communes ont à prendre :
Le Conseil municipal de XX

- rappelle sa préférence qui serait de conserver à la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron sa configuration actuelle qui permet de travailler de façon efficace, économe et productive, à une échelle pertinente, avec un projet de territoire cohérent et partagé

- souligne qu'il n'y a aucune obligation actuelle à passer à 20 000 habitants, car cette disposition n'est encore qu'en projet et ce projet sera, du reste, probablement abandonné avec l'abandon du projet de suppression des départements

- note que dans la réforme territoriale proposée plusieurs communautés rurales de moins de 10 000 habitants sont conservées en Île-de-France

- demande, dans l'hypothèse où le regroupement avec Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois serait confirmé, à recevoir toutes les informations utiles sur les conséquences d'une telle opération, notamment en termes de compétences, de démocratie locale, de ressources humaines, de finances, de fiscalité...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président,
Marc GIROUD